



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le onze mai deux-mille-vingt-six à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Ceillac, dûment convoqué le quatre mai deux-mille-vingt-six, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Emile CHABRAND, Maire.

Présents : Emile CHABRAND, Didier BERTRAND, Bernard VALLERIAN, Valérie PERRON, Séverine EYMARD, Yannick FOURNIER, Denis RICHARD, Amélie FOURNIER, Mathilde GAUTHIER et Romain MARROU.

Absent excusé : Béatrice LUCHE pouvoir à Amélie FOURNIER.

Absent :

Secrétaire de séance : Mathilde GAUTHIER.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 11

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 10

Nombre de Conseillers Municipaux ayant pris part au vote : 11

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENUS : 0

### **Objet : Décision modificative 1 – Budget 02606 CAMPING 2026.**

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu, suite aux élections municipales, de réaffecter les dépenses en investissements afin de pouvoir réaliser de nouveaux projets.

Pour régulariser des écritures à venir, il convient de prendre la décision modificative suivante sur le budget du Camping pour l'exercice 2026 et d'autoriser le transfert de crédits dont le détail figure dans le tableau ci-après :

#### **INVESTISSEMENT**

Chapitre - Article - Opération	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montant de crédits ouverts après DM
23 Immobilisations en cours 2312 Terrains Opération 30 – AMENAGEMENT PAYSAGER	6 530,69 €	-5 000,00 €	1 530,69 €
21 Immobilisations corporelles 2158 Autres (matériel et outillage techniques)	0,00 €	+3 200,00 €	3 200,00 €
2182 Matériel de transport Opération 30 – AMENAGEMENT PAYSAGER	0,00 €	+1 800,00 €	1 800,00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

ACCEPTE d'apporter au Budget Primitif 2026 du Camping les ouvertures de crédits équilibrées en dépenses et en recettes reprises ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Le Maire,  
Emile CHABRAND

